



## Sinistre automobile non responsable - aggravation de dommages

Par **Antonin84**, le **08/11/2021** à **11:39**

Bonjour,

J'ai été victime d'un sinistre non responsable le samedi 02/10/2021. Sur une 2x2 voies alors que je rentrais chez moi, j'ai percuté des gravats qui se trouvaient sur la voie et cela m'a endommagé le pare-choc et d'autres pièces. Je me suis arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence pour constater les dégâts. Voyant que ma voiture était roulante (je précise que je suis mécanicien), je suis reparti afin de rentrer chez moi. Sauf que quelques dizaines de mètres plus loin, mon capot s'est détaché et s'est retourné sur le pare-brise qui s'est brisé, m'a endommagé les ailes avant ainsi que l'avant du toit.

J'arrive quand même à rentrer chez moi (heureusement j'ai un parking couvert). Je fais ma déclaration, l'expertise a lieu, et dans le rapport de l'expert, il est considéré que les dommages qu'ont subi le capot, le pare-brise, le toit et plusieurs autres pièces sont une aggravation de sinistre et que donc c'est à moi de prendre en charge ces réparations. Je précise qu'il y en a pour 3700€ TTC tout de même...

Ma question est donc, est-ce que pour vous cela est vraiment une aggravation de sinistre ? Y-a-t-il des recours possibles ? Faut-il déclarer une deuxième sinistre pour se faire prendre en charge le reste des réparations ? Je précise que je travaille le week-end, et qu'en l'occurrence je travaillais ce we là. J'avais besoin de ma voiture pour le lendemain, c'est pourquoi j'ai décidé de repartir après avoir percuté ces gravats pour rentrer chez moi afin de garer ma voiture en toute sécurité puis de contacter mon assurance par la suite... En plus, cela est arrivé à 21h45 et je commençais le lendemain à 7h...

Me concernant, j'ai 22 ans, je commence à peine à travailler et je n'ai clairement pas cette somme pour les réparations...

Merci pour votre temps et je vous remercie d'avance pour votre aide et vos réponses

Antonin